

Convention

(PARENTS – FAMILLE D'ACCUEIL)

Entre les parents et la famille d'accueil, il est convenu ce qui suit :

La famille d'accueil, d'une part, s'engage à héberger son hôte et à le (la) nourrir durant la période scolaire, soit du août au juin
et s'efforce de créer des conditions idéales pour favoriser l'acquisition de la seconde langue

et

Les parents, d'autre part s'engagent à s'acquitter d'un prix de pension annuel de CHF (à déterminer)
payable en dix mensualités de CHF, à la fin de chaque mois.

Chaque partie est en droit de résilier la présente convention pour la fin d'un mois, en respectant un délai de 10 jours.

Coordonnées des parents :

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

CP & Lieu : _____

N° de tél.:

N° de portable : _____

Coordonnées de la famille d'accueil :

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

CP & Lieu : _____

N° de tél.:

N° de portable : _____

Signatures

Parents : _____

Lieu et date :

Famille d'accueil : _____